



### Sites de Sablé-sur-Sarthe

#### Foyer de vie « Le temps de vivre »

1, impasse Saint-Eloi  
72300 SABLÉ-SUR-SARTHE  
tél. : 02 44 71 32 79

#### EHPAD La Martinière

2, rue Pierre et Marie Curie  
72300 SABLÉ-SUR-SARTHE  
tél. : 02 44 71 33 79 / 02 44 71 32 32

### Sites de La Flèche

#### EHPAD Marie de la Ferre

#### Accueil de jour « Les fils d'argent »

12, rue du Léard  
72200 LA FLÈCHE  
tél. EHPAD : 02 44 71 31 72  
tél. ADJ : 02 44 71 32 86

#### IFSI /IFAS

12, rue Henri Dunand  
72200 LA FLÈCHE  
tél. : 02 44 71 34 43

### Site du Bailleul

#### Centre hospitalier du Bailleul

La Chasse du Point du Jour  
CS 10129—LE BAILLEUL  
72205 LA FLÈCHE Cedex  
tel. : 02 44 71 30 00



## Bienvenue au Foyer « Le temps de vivre »



#### Foyer de vie « Le temps de vivre »

1, impasse Saint-Eloi  
72300 SABLÉ-SUR-SARTHE  
tél. : 02 44 71 32 79

Un établissement du Pôle Santé Sarthe et Loir

# Bienvenue !

**Madame, Monsieur,**

Vous venez d'être admis dans notre établissement, vous envisagez une admission pour l'un de vos proches ou vous souhaitez mieux connaître le Foyer d'accueil « Le Temps de Vivre » : pour l'intérêt porté au Pôle Santé Sarthe et Loir, nous vous en remercions.

Le foyer d'accueil « Le Temps de Vivre » est un foyer de vie (FDV) et un foyer d'Accueil médicalisé (FAM). Il accompagne les personnes en situation de handicap mental, psychique et vieillissantes. Il, et propose un hébergement, des soins de qualités ainsi qu'un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne.



Ce livret d'accueil vous présente la vie au sein de l'établissement ainsi que les prestations proposées aux résidents.

Forts de l'éthique de professionnels compétents et motivés, nous construirons ensemble votre projet, respectueux de votre personnalité, de vos possibilités et de vos souhaits.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et de Familles (CASF) et à la loi n° 2022-2 du 2 janvier 2022 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire Nn°138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L311-4 du CASF. Il a reçu l'avis favorable du Conseil de la Vie Sociale.

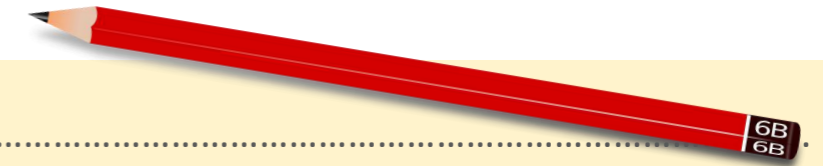
Si vous en avez la possibilité, vous retrouverez également sur notre site internet, mis à jour régulièrement, l'ensemble de nos activités.

Merci de votre confiance

Le Directeur du secteur médico-social



# Votre bloc notes



A large yellow rectangular area containing horizontal dotted lines for writing notes.

# Le temps de vivre ...



Né de la fusion des hospices de Sablé sur Sarthe et Chemiré-Le-Gaudin avec l'arrivée de 63 femmes en leurs locaux en 1999, le foyer de vie a bien évolué. Installé dans les locaux du tout premier hôpital de Sablé construit au XVIII<sup>è</sup> siècle, le foyer de vie « Le Temps de vivre » est aujourd'hui mixte, il a su tirer parti de locaux historiques et d'une situation exceptionnelle en plein cœur de la ville.

Chaque activité organisée par le foyer répond systématiquement à des enjeux pédagogiques et thérapeutiques définis précisément pour le bien du résident.



## SOMMAIRE

Bienvenue !	p.2-3
Notre organisation	p.4
Admission et accueil	p.5
Votre vie quotidienne	p.6
Votre chambre	p.7
Vos activités	p.8-9
Santé et bien-être	p.10-11
Les professionnels qui vous accompagnent	p.12-13
Le temps de vivre ...	p.14
Votre bloc notes	p.15



## Au cœur de Sablé-sur-Sarthe

Le foyer « Le temps de vivre » est un établissement du secteur médico-social du Pôle Santé Sarthe et Loir.

Situé au sud-ouest du département de la Sarthe, il est accessible par train (gare SNCF de Sablé sur Sarthe), autocar (TIS) ou encore automobile.



Livret d'accueil Résident du Foyer de Vie « Le temps de vivre » - Avril 2023 -  
Directrice de la publication : Lisa Roulier - Création graphique : Marco Serri -  
Crédits photos et illustrations : PSSL, Foyer Le temps de vivre, Pixabay

# Notre organisation

## Le foyer de vie

Le Foyer héberge et accompagne 45 adultes porteurs d'une déficience cognitive et/ou psychique qui ne leur permet pas d'exercer une activité professionnelle. Néanmoins, ils bénéficient d'une certaine autonomie intellectuelle et psychique.

Vous êtes accueilli(s) au sein de trois maisonnées selon votre rythme de vie.

Vous êtes accueilli(s) 365 jours par an en chambre individuelle ou collective.

## Le foyer d'accueil médicalisé

Il héberge et accompagne 25 adultes porteurs des mêmes handicaps que sur le foyer de vie. Toutefois, ces personnes nécessitent une surveillance médicale et des soins constants et ne peuvent effectuer seuls les actes de la vie quotidienne.

Vous êtes accueillis au sein de deux maisonnées selon votre rythme de vie.

Vous êtes accueillis 365 jours par an en chambre individuelle ou collective.



### Accès à votre dossier

**Vous pouvez accéder à votre dossier personnel tout au long de l'année. Pour cela, parlez-en avec votre référent qui vous aidera à en faire la demande.**

**La loi du 2 janvier 2002 est venue affirmer vos droits et notamment votre participation à votre projet personnalisé. Pour cela un certain nombre d'outils est mis en place. Ce livret d'accueil est l'un d'entre eux.**

### Sont également mis à votre disposition :

#### Le contrat de séjour

Il est signé entre vous et l'établissement. Il définit les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes admises au sein du foyer « Le Temps de vivre ».

#### Projet personnalisé

Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins, que les professionnels s'emploient à intégrer dans le projet personnalisé. Pour cela, un véritable processus d'accompagnement entre vous et l'équipe éducative et soignante est mis en place. Par votre présence à la réunion de synthèse annuelle, vous participez à la construction de votre projet personnalisé.

#### Le conseil de vie sociale

Il est destiné à garantir vos droits. C'est un lieu d'échanges et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il a pour vocation de favoriser votre participation (résidents élus) et celle de vos proches (représentant des familles).

# Les professionnels qui vous accompagnent

## L'animateur

C'est un AMP (Aide Médico-Psychologique), qui en raison de ses compétences particulières, accompagne des activités sportives, artistiques et culturelles de manière régulière au sein du foyer ou à l'extérieur.

## La diététicienne / Le diététicien

Il ou elle vous accompagne dans votre alimentation vers un bon équilibre alimentaire.

## L'agent d'accueil

Il ou elle fait le lien entre le foyer et l'extérieur. Il assure le suivi des démarches administratives vous concernant et l'envoi des courriers à vos familles.



## L'agent technique

Il ou elle assure l'entretien technique des locaux et peut vous aider dans l'aménagement de votre chambre.

## Le psychologue

Il ou elle est à votre écoute. Il ou Elle est présent(e) pour vous soutenir et vous accompagner dans ce que vous vivez.

## L'intendant hôtelier

Il ou elle assure la commande des repas et l'approvisionnement.

## L'agent de bio-nettoyage

Il ou elle assure l'entretien de votre maisonnée et vous accompagne dans l'entretien de votre espace privé en fonction de vos possibilités.



## L'équipe de nuit

Elle vous accompagne en soirée suivant vos besoins, assure votre sécurité pendant la nuit et fait le relais avec l'équipe de jour.

## La lingère

Il ou elle s'occupe de votre linge : étiquetage, distribution...

## Le psychologue

Il ou elle est à votre écoute. Il ou Elle est présent(e) pour vous soutenir et vous accompagner dans ce que vous vivez.



## Le médecin coordonnateur

Il ou elle participe à votre prise en charge médicale.

# Les professionnels qui vous accompagnent

Sur chaque maisonnée, une équipe de professionnels vous accompagne dans le respect de votre projet personnalisé. Dans cette équipe, un référent est nommé pour suivre plus précisément ce projet et faire le lien avec les autres intervenants.

Les professionnels ont des rôles spécifiques dans l'établissement selon leur métier.

## Le moniteur éducateur

Au sein de la maisonnée, il vous accompagne au quotidien. Il est le référent de l'équipe éducative et/ou soignante.

## L'aide médico-psychologique (AMP) – L'accompagnant éducatif et social (AES)

Il ou elle vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne ou de vos activités de la vie sociale et de loisirs.

## Le cadre socio-éducatif

Par délégation de la direction, il organise, anime et contrôle les interventions des professionnels dans l'accompagnement votre projet personnalisé et dans le cadre du projet d'établissement.



## L'aide-soignant

Il ou elle collabore avec les infirmières aux soins qui répondent à vos besoins essentiels (repas, confort...) et vous accompagnent également dans vos activités de la vie sociale et de loisirs.

## L'infirmier

Il ou elle coordonne l'intervention de votre médecin traitant ou des autres intervenants (médecins, spécialistes...) et assure le suivi de votre état de santé ainsi que les soins quotidiens.



## L'éducateur spécialisé

En collaboration avec le cadre socio-éducatif, l'éducateur assure l'accompagnement des équipes en interne et le suivi de vos projets.

# Admission et accueil

## Nous accueillons...

Des hommes et des femmes à partir de 18 ans, en situation de handicap cognitif et/ou psychique avec ou sans troubles du comportement, bénéficiant d'une orientation délivrée par la commission départementale de l'autonomie des personnes handicapées.

## Commission d'admission

Outre l'orientation de la commission départementale de l'autonomie des personnes handicapées, la commission d'admission privilégie certains critères tels que la proximité de la famille, l'âge, voire de l'urgence de l'accueil, ceci dans le respect du projet de vie de la personne. Votre démarche est examinée par une équipe pluridisciplinaire.

## Période d'essai

Un stage vous sera proposé afin de confirmer ou non votre souhait d'intégrer l'établissement. Celui-ci permettra d'évaluer notre capacité à vous accompagner. Une période de préadmission de deux mois est nécessaire afin de valider l'admission. Suite à cette période, la personne intègre ou non l'établissement.



## L'accueil

Lors de votre admission, vous et votre représentant et/ou proche serez reçus par le cadre socio-éducatif et le directeur pour la signature du contrat de séjour lors d'un entretien d'accueil.

Celui-ci a pour objectif d'organiser au mieux votre accompagnement pour répondre à vos besoins et attentes.

NUMEROS  
UTILES



**SOS  
Amitié  
02 43 84 84 84**

**SOS  
Psychiatrie  
08 91 03 33 90**

**SOS  
Maltraitance  
3977**

**Pour vos transports :  
ALEOP  
02 43 39 90 72**



# Votre vie quotidienne

## Le lever

Vous vous levez en fonction de votre rythme et des règles de vie de la maisonnée. Lors des week-ends et certaines périodes de l'année, le lever peut être plus tardif.

Vous êtes incités chaque jour à vous prendre en charge seul au moment de la toilette. Vous serez amené à choisir entre un accompagnement individuel à la douche, au lavabo ou au bain.



## Le coucher

Vous avez la possibilité de vous coucher lorsque vous le désirez, lorsque vous êtes fatigués, après le repas du soir, après avoir fait un jeu, discuté ou regardé la télévision. L'encadrement éducatif est présent pour vous accompagner jusqu'à 20h45. Ensuite, le relais est pris par l'équipe de nuit.



## Les repas

Les différents repas sont pris **en commun dans la salle à manger** de la maisonnée. Les encadrants vous accompagnent dans le respect de certains régimes particuliers. Vous pourrez exprimer votre refus, vos désirs, **vos goûts en matière alimentaire** dans la mesure des choix à votre disposition.



## Service de table

Vivre en collectivité nécessite une participation aux **tâches quotidiennes**. Vous serez ainsi amenés à participer au service de table en fonction de vos capacités.

## Les médicaments

Si un traitement vous est prescrit, il sera préparé par l'équipe de soins pour le FAM et par une officine libérale pour le FDV. Il sera distribué au moment des repas par l'équipe éducative ou soignante ou par l'équipe de nuit pour les comprimés du coucher.



# Santé et bien être

## Confort et bien-être

L'établissement dispose d'un espace bien-être et de stimulation sensorielle **Snoezelen** dans lequel vous pouvez être accompagnés selon vos besoins et demandes. Par ailleurs, nous proposons des soins esthétiques ainsi que des prestations coiffure. Ces soins sont réalisés par des professionnels de l'établissement formés à ces techniques.



## Le suivi médical

Vous conservez le choix de votre médecin traitant mais vous avez également la possibilité de choisir d'être suivi par un médecin libéral de la ville de Sablé qui intervient habituellement auprès de l'établissement.

Le foyer dispose de temps infirmier et travaille avec l'équipe médico psychologique de l'Etablissement Public en Santé Mentale de la Sarthe, qui peut participer à votre suivi avec le médecin traitant.

Le médecin coordonnateur assure le suivi de la cohérence de l'action médicale.



# Votre chambre

## Votre chambre

Vous êtes accueillis dans une chambre individuelle ou collective. Vous pouvez apporter vos affaires personnelles en fonction de l'espace disponible.



## Entretien de la chambre

Chaque matin avant de vous rendre en activité et en fonction de vos capacités vous pouvez être accompagnés dans l'entretien de votre chambre.



## Téléphone - Internet

Vous pouvez contacter librement votre entourage en utilisant  **votre téléphone portable**  ou en faisant installer  **une ligne téléphonique**  dans votre chambre (les frais des installations et des abonnements sont à votre charge). Les personnes qui souhaitent vous joindre peuvent contacter votre maisonnée en dehors des heures d'activité.



Des zones wifi sont présentes dans les maisonnées.

## Courrier

Il est libre. L'affranchissement de vos envois personnels est à votre charge.



## Télévision - Musique

La télévision peut être regardée soit en commun dans le salon du groupe de vie, soit seul dans votre chambre si vous l'avez équipée d'un poste. Que ce soit pour la télévision ou pour l'écoute de la musique, le respect d'autrui doit rester une priorité.



## Vos vêtements

L'entretien de votre linge est assuré par la blanchisserie du Pôle Santé Sarthe et Loir. L'établissement en assure le marquage. Les achats vestimentaires vous concernant sont faits selon vos besoins et vos envies aidés par un encadrant du foyer ou par votre famille.



# Vos activités

## Les activités internes

### Pour le foyer de vie

Elles ont lieu le matin à partir de 10h et l'après-midi à partir de 14h30.

### Pour le foyer d'accueil médicalisé

L'accompagnement du quotidien prend souvent la majeure partie de la matinée., il est donc fréquent que cette fin de matinée soit occupée en temps libre ou en activité ponctuelle.

Les activités peuvent être transversales, c'est-à-dire partagées par des résidents de différentes maisonnées. Elles peuvent être fixes sur l'année ou ponctuelles en fonction des possibilités des encadrants.

Lors des vacances de Pâques, Noël et d'été, le calendrier des activités change. Dans ces périodes, vous serez sollicités pour des activités telles que les sorties, séjours, journée à la mer...



## Une ouverture sur l'extérieur

### Les relations extérieures et familiales

Les visites de votre famille et de vos amis peuvent se faire sur les jours et horaires de sortie libre après que ces derniers se soient présentés à l'accueil.

Les séjours et vacances en famille s'organisent en coordination avec l'équipe de la maisonnée.

Pour mettre en œuvre votre projet personnalisé, l'établissement développe l'ouverture sur l'extérieur. Nous souhaitons également favoriser les liens avec la vie de la cité. Ainsi, la participation aux clubs de sport, aux activités de loisirs extérieurs et autres prestataires de service est encouragée en fonction des possibilités de chacun.

Une aide particulière est apportée par l'association *Les Tamaris* qui participe au financement de certains projets d'activité.



# Vos activités

## Le temps libre

Il existe différentes périodes de temps libres ou d'accompagnement individuel dans la journée pendant lesquels vous pouvez organiser librement votre temps ou faire appel à l'équipe.

**Le matin :** Dans l'attente de l'activité quand chacun termine sa toilette et le rangement de sa chambre.

**Après le repas :** Vous pouvez vous reposer, écouter de la musique, regarder la télévision... en attendant l'activité de l'après-midi.

**Après la collation et avant le dîner :** vous avez la possibilité de sortie extérieure selon vos capacités et en accord avec l'encadrement.

**Après le repas du soir et avant le coucher :** **ICI MANQUE TEXTE**

## Infos

### Le tabac

Le tabac est accepté à l'extérieur des bâtiments, en respectant l'environnement et la propreté des lieux. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est demandé de ne pas fumer dans les chambres. Nous vous rappelons toutefois que fumer nuit à votre santé.

### Argent de poche

Chacun d'entre vous a le droit à ce que de l'argent de poche soit laissé à sa disposition, en fonction de votre autonomie. L'équipe éducative peut vous aider dans sa gestion.

### Les anniversaires

Chacun d'entre vous peut, à l'occasion de cet événement, se voir proposer par sa maisonnée un repas spécifique avec l'ensemble de son groupe auquel peuvent s'ajouter un ou deux camarades d'une autre maisonnée choisis par vous-même.

## Pratiques religieuses, laïcité

**Le foyer d'accueil est un établissement public sans orientation confessionnelle. Vous seul avez le choix de votre pratique religieuse.**

La laïcité est un principe républicain qui rassemble les femmes et les hommes qui, quelles que soient leurs convictions, sont libres et égaux en droit. L'article 1er de la Constitution de la 5ème République l'exprime ainsi : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ». La laïcité garantit à toutes les personnes la liberté de conscience, la liberté de croire ou de ne pas croire ou de ne plus croire. Elle garantit aussi le libre exercice des cultes, dans la limite de l'ordre public. La laïcité ne place aucune opinion au-dessus des autres et permet la libre expression de ses convictions dans le respect de celles d'autrui .